



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 03 AVRIL 2024**

Dossier 3 - Sécurisation des Cimetières et Homogénéisation des missions des agents de la Division Fossoyage du Service des Cimetières Communaux

Dans un premier temps, l'UNSA souhaite soulever que le dossier de la sécurisation des cimetières, dossier qui date de 2017, va être enfin mise en œuvre.

Cela est positif pour la sécurité des agents qui exercent leurs missions actuellement dans des conditions difficiles.

Toutefois, cette sécurisation qui va se faire de manière graduel et dans une temporalité qui nous semble importante doit être accompagné de modification organisationnelle qui sont présentés dans ce rapport.

Et c'est là que nous sommes interrogatif pour plusieurs raisons :

- tout d'abord le traitement infligé à une partie importante des agents qui sont systématiquement l'objet de sanction , plus de 40 au cours des 12 derniers mois ... est-ce une méthode de management par la sanction et la peur qui est mise en œuvre par le directeur des cimetières ?

- ensuite par le ratio d'agent présent actuellement sur l'ensemble des services et divisions qui composent cette direction.

Pour exemple, la division fossoyage :

actuellement et selon nos informations seulement 4 fossoyeurs sont en poste. Comment mettre en œuvre la réorganisation des missions des agents dans ce contexte ?

Les agents ne sont pas corvéables à souhait et chacun mérite de la considération. Les amalgames fruit de rumeurs, de on dit, sans preuve ni fondement amène bien souvent à des erreurs de jugement flagrante.

Comment allez donc vous mettre en œuvre cette nouvelle organisation à la vue du manque de moyens humains ?

Combien d'agents en poste sont nécessaire pour la faire fonctionner avec les objectifs de transversalité dans les missions que vous vous êtes fixés ?

Y a t'il un plan de recrutement en cours sur ces métiers ?

Enfin, nous demandons un vote indépendant entre la sécurisation des cimetières et le reste du dossier sur l'homogénéisation des missions des agents de la division fossoyage du service des cimetières communaux.

Merci de vos réponses à ces questions.